Tableau n° 15

L'antimoine et ses dérivés

Date de création 10 Janvier 1995 ; N° JORT : 26/1995 Date de la dernière mise à jour : 05 Juin 2003 ; N° JORT : 47/2003

Désignation des maladies	Délai de prise en charge	Liste indicative des principaux travaux susceptibles de provoquer ces maladies
Stibiose: pneumopathie caractérisée par des signes radiographiques spécifiques accompagnés ou non de troubles tels que toux, expectoration,	15 ans après cessation de l'exposition au risque	Travaux exposant à l'inhalation de poussières, fumées ou vapeurs d'antimoine, notamment :
dyspnée.	(sous réserve d'une durée minimale	- Travaux de forage, d'abattage, d'extraction de minerais renfermant de l'antimoine.
	d'exposition de 2 ans)	- Concassage, broyage, tamisage, manipulation de minerais renfermant l'antimoine.
Lésions eczématiformes récidivantes après nouvelle exposition.	1 mois	 Travaux de purification, grillage; réduction thermique et oxydation de minerais ou de substances renfermant de l'antimoine. Brassage et ensachage d'oxyde d'antimoine.